



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	10
Nombre de Pouvoir	0
Nombre de votant	10

L'an deux mille vingt trois, le sept Novembre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 31 Octobre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Amédée BLANC le Maire .

Présents: Mesdames CANEL Monique, ERSANT Jennifer, VIAU Monique , RICOUX Catherine et Messieurs BLANC Amédée, COMBET Rosan, JOLY Jean-Pierre, NERON Julien, MAILLE Emmanuel, VALLA Max,

Excusés:

Secrétaire de séance: NERON Julien

Le Maire ouvre la séance à 20h35

Délibération: N°2023/25

Objet: Participation École année 2022-2023

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Présidente de L'OGEC demandant une subvention de la Commune afin de pouvoir participer aux frais de fonctionnement pour l'année 2022-2023.

Fournitures scolaires	1 322,67 €
Réparation entretien des biens	32,20 €
Contrat de maintenance	475,45 €
Affranchissement	25,05 €
Téléphone internet	467,89 €
Activité loisir	42,50 €

Fournitures équipement en entretien	161,46 €
TOTAL	2 527,22 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la participation au fonctionnement l' OGEC de Gilhoc-Sur-Ormèze sur l'année scolaire 2022-2023 payable en une fois.
- **DIT** que le montant de la subvention sera de 2 527,22€ et les crédits sont prévus au budget 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat sur le budget 2023.

POUR:09

CONTRE : 00

ABSTENTION:01

**

Délibération: N°2023/26

Objet: LOCATION APPARTEMENT N°2 CHARLON

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le logement communal appartement N°2 440 Chemin de Charlton est vacant .

Monsieur le Maire fait part de la demande de location de Mr ARHANT Svenn.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE:** de louer l'appartement 440 Chemin de Charlton à Mr ARHANT Svenn à partir du 1^{er} Novembre.
- **FIXE** le prix du loyer à 380€ par mois.
- **DIT** qu'une caution de 380€ sera demandé.
- **AUTORISE:** Monsieur le Maire à signer les contrats de baux.

POUR:10

CONTRE : 00

ABSTENTION:00

**

Délibération: N°2023/27

Objet: LOCATION APPARTEMENT 179 RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le logement communal 179 Rue de la mairie est vacant .

Monsieur le maire fait part de la demande de location de Mr et Mme LEFORT ils souhaitent un rapprochement sur le village .

L'appartement sera disponible à la location après rafraîchissement à partir du 1er Janvier 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE:** de louer l'appartement 179 Rue de la Mairie à Mr et Mme LEFORT à partir du 1^{er} Janvier 2024.
- **DIT** que le prix du loyer est de 400€ par mois.
- **DIT** qu'une caution de 400€ sera demandé.

- **AUTORISE:** Monsieur le Maire à signer les contrats de baux.

POUR:10

CONTRE : 00

ABSTENTION:00

**

• **Intempéries du 18 Septembre et du 19-20 Octobre**

Le 18 Septembre il y a plu 140 mm d'eau sur notre commune. Suite à cette pluie nous avons eu la canalisation de l'ormèze d'arrachée. Pluie de Septembre 150mm
Plusieurs chemins sont abîmés et talus emportés chemin des côtes , labrot, le veillet...
Pour la canalisation de l'ormèze les travaux vont être fait quand la situation sera favorable.
Pour le 18 Septembre la commune est en reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Jeudi 19 Octobre et le 20 Octobre 140 mm d'eau de pluie en quelques heures de nombreux talus et problèmes de chemins ou route abîmées : Route départementale , Plaisir, Labrot, Grange-neuve, chemin de Bouleyre, petite côte, Berthier, Tachay , Pradons , le Poux, la Passa etc.

Pluie du mois d'octobre 365mm

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'une mini-pelle.

Une demande en cours de reconnaissance de catastrophe naturelle est faite nous attendons le retour.

• **Toiture de l'Église**

Nous sommes toujours en attente de devis de l'entreprise SOTON et l'entreprise ROCHE. Plusieurs membres du Conseil Municipal suggèrent de profiter des travaux pour faire l'installation de panneaux photovoltaïques. Plusieurs questions est ce que l'orientation convient? Est-il avantageux techniquement de le mettre sur la toiture de l'Église ?

Nous allons demander une étude à Aurence Energy et Rhône Vallée Energie . Nous allons également contacter le SDIS pour les risques d'incendies.

• **Association jazz à Gilhoc**

Une demande de l'association Jazz à Gilhoc qui propose un concert le Dimanche 17 Décembre à 17h à l'Église de Gilhoc avec la chorale de BOFFRES.

Date du prochain Conseil Municipal le: **Mardi 12 Décembre à 20h30**

Fin du Conseil 22h15

Le 09/11/2023

Le Maire

A BLANC

Secrétaire Séance

NERON Julien



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Neron', is written over a light blue background.